

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2018-190/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain au profit de la Société Palmeraie Développement.

n° 2018-190/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
20 décembre 2018

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2018

Date du numéro
31 décembre 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULoi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

VULoi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

VULoi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

VULe Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Décembre 2018.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué à titre onéreux à raison de 1 000 fd/m² au profit de la société Palmeraie Développement d'une parcelle de terrain située au Salines ouest Rue de Venise et d'une superficie de 1.5 Ha.

Article 2

La dite parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un projet touristique (complexe hôtelier).

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré à la charge du concessionnaire.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH